



Swisscanto Supra Fondation collective
des Banques Cantonales

Rapport de gestion 2021



Swisscanto

Stiftungen/Fondations/Fondazioni

Table des matières

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| Un développement pérenne et cohérent | 4 |
| Rétrospective 2021: chiffres-clés | 6 |
| Placements des capitaux | 8 |
| Évolution du degré de couverture | 9 |
| Rapport de la Commission de placement | 10 |
| Comptes annuels 2021 | 11 |
| Bilan | 12 |
| Compte d'exploitation | 14 |
| Annexe aux comptes annuels | 17 |
| Rapport de l'organe de révision | 41 |

Le rapport annuel de Swisscanto Supra paraît en allemand, français, italien et anglais. Si la traduction française, italienne ou anglaise diffère du texte original allemand, la version allemande fait foi.

Un développement pérenne et cohérent

Chère cliente, cher client, chères assurées, chers assurés,

L'année dernière a encore été marquée par la pandémie de Covid-19, qui a eu des répercussions dans le monde entier. L'économie européenne a ralenti au premier trimestre 2021, en raison notamment des reconfinements liés aux nouveaux variants du coronavirus. Néanmoins, les mesures d'assouplissement prises au printemps ont eu des effets positifs sur l'évolution de l'économie. Les marchés mondiaux des actions se sont redressés et étaient de nouveau nettement dans le vert au milieu de l'année.

Le second semestre 2021 a vu notamment une nouvelle progression des marchés d'actions, si bien que l'exercice aura finalement été un bon cru pour les placements dans l'ensemble – un constat qui vaut également pour Swisscanto Supra.

Participation au résultat plus directe pour les personnes assurées

En dépit des turbulences qui ont parfois agité les marchés l'année dernière, Swisscanto Supra Fondation collective tire son épingle du jeu sur le plan des placements, comme en témoignent les performances réjouissantes, mais aussi le degré de couverture solide de quelque 113% affiché à la fin de l'exercice écoulé. Le Conseil de fondation a ainsi exploité la marge de manœuvre légale en matière de rémunération des avoirs de vieillesse et fait bénéficier les personnes assurées d'une participation encore plus directe au résultat des placements.

Au lieu d'une rémunération prospective généralement choisie avec une certaine prudence vers la fin de l'année précédente pour l'exercice à venir, la participation au résultat des placements est désormais fixée sur la base du résultat effectif des placements de la fondation. Pour 2021, le Conseil de fondation a ainsi fixé à 4,5% la distribution de surplus de bénéfice, soit un niveau très honorable. Ajoutée à la rémunération garantie de 1,5% déjà fixée, cela s'est traduit par une rémunération totale attrayante de 6% pour les assuré·e·s au titre de l'exercice 2021.

Fondamentalement, la stratégie de placement – fructueuse – de Swisscanto Supra Fondation collective n'a guère évolué, mais la nouvelle solution de participation permettra désormais aux personnes assurées de bénéficier d'une participation plus directe au résultat des placements.

Engagement en faveur de l'investissement durable

Swisscanto Supra investit déjà majoritairement selon des critères de durabilité, et ce thème figure parmi les principales priorités du Conseil de fondation en 2022, qui définira l'approche concrète en la matière et les modalités de sa mise en œuvre pour Swisscanto Supra. Swisscanto Supra reconnaît ainsi sa responsabilité d'œuvrer de façon cohérente en faveur des facteurs environnementaux et sociaux ainsi que pour les questions relevant de la bonne gouvernance d'entreprise (ESG – environnement, social, gouvernance) et d'intégrer ceux-ci dans son processus de placement. Swisscanto Supra fournira en temps voulu des informations détaillées sur la mise en œuvre concrète.

Continuité au sein du Conseil de fondation

À l'automne 2021, une élection complémentaire a été organisée pour nommer au Conseil de fondation de Swisscanto Supra deux membres du côté des salarié·e·s. Fait réjouissant, les deux ancien·ne·s représentant·e·s des salarié·e·s ont de nouveau posé leur candidature et ont été tacitement reconduits dans leur fonction en l'absence d'autres candidat·e·s du côté des entreprises affiliées. La continuité au sein du Conseil de fondation est ainsi également garantie.

Nous sommes un maillon du système de prévoyance suisse

Les délibérations au Parlement sur le projet de stabilisation de l'AVS (AVS 21) n'ont pas pu être clôturées l'année dernière. De même, les débats sur le processus de réforme de la prévoyance professionnelle (Réforme LPP 21) battaient encore leur plein en fin d'année. Des votations populaires sont à prévoir concernant ces deux sujets cruciaux pour l'ensemble du système de prévoyance. Avec son offre, Swisscanto Supra

Fondation collective complète la prévoyance professionnelle obligatoire sur le segment majeur des solutions surobligatoires. Elle constitue ainsi un maillon du système de prévoyance du pays. À ce titre, la fondation suit l'évolution de la situation avec attention et adaptera au besoin son offre.

Dans notre rôle de partenaire de prévoyance, notre mission principale et notre priorité sont de vous aider à atteindre vos objectifs de prévoyance. Le Conseil de fondation continuera de s'engager en permanence pour Swisscanto Supra Fondation collective et notamment pour les intérêts des personnes qui nous ont confié une part importante de leur prévoyance vieillesse.

Au nom du Conseil de fondation et de nos collaboratrices et collaborateurs, nous vous remercions de cette confiance.



Hanspeter Hess
Président du Conseil
de fondation



Davide Pezzetta
Directeur administratif



Rétrospective 2021: chiffres-clés

| Degré de couverture | 2021 | 2020 |
|-------------------------------------|-------|-------|
| Degré de couverture au 31.12 (en %) | 113.1 | 110.7 |

Du fait des évolutions sur les marchés de capitaux, le degré de couverture a augmenté par rapport à l'année précédente; ce chiffre tient compte d'une rémunération totale de 6%.

| Portefeuille | 2021 | 2020 | Variation absolue | Variation en % |
|---|-------|-------|-------------------|----------------|
| Capital réglementaire (en millions de CHF) | 311 | 292 | 19 | 6.5 |
| Placements de la fortune (en millions de CHF) | 371 | 334 | 37 | 11.1 |
| Nombre de contrats | 369 | 380 | -11 | -2.9 |
| Personnes assurées actives | 2 245 | 2 008 | 237 | 11.8 |

Tandis que le nombre de contrats a légèrement régressé, le nombre de personnes assurées actives, le capital réglementaire et les placements de la fortune ont sensiblement progressé.

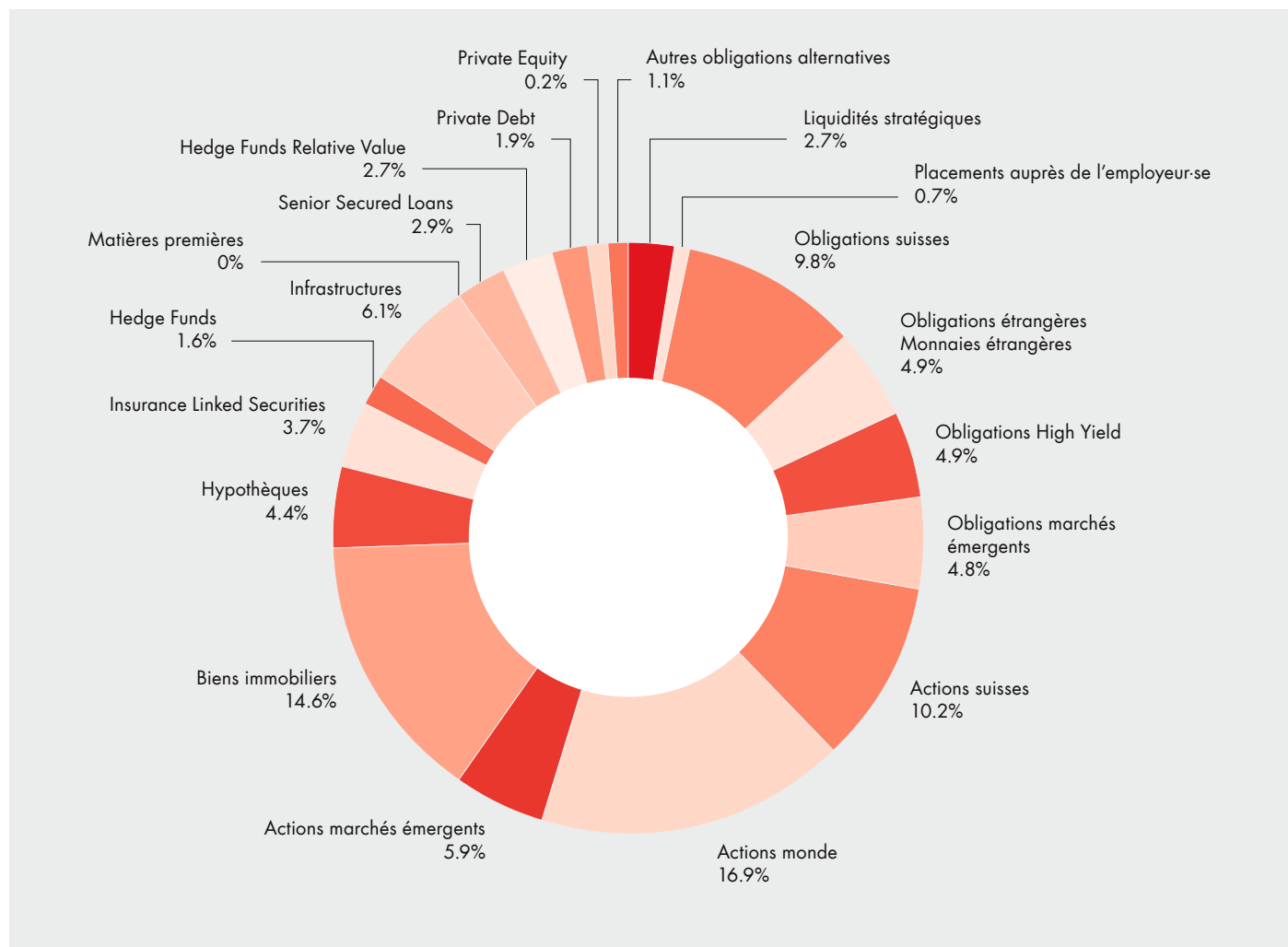
| Cotisations versées et prestations d'entrée | 2021 | 2020 | Variation absolue | Variation en % |
|---|-------------|-------------|-------------------|----------------|
| Cotisations périodiques des salariés et des employeurs (en millions de CHF) | 25.6 | 24.7 | 0.9 | 3.6 |
| Prestations d'entrée (en millions de CHF) | 12.0 | 12.8 | -0.8 | -6.3 |
| Total | 37.6 | 37.5 | 0.1 | 0.3 |

Si les cotisations périodiques sont en hausse, les prestations d'entrée affichent un recul d'une ampleur similaire. Globalement, les deux évolutions s'annulent l'une l'autre.

| Bénéficiaires de rentes | 2021 Nombre | Évolution Nombre | 2020 Nombre |
|----------------------------------|-----------------------|----------------------------|-----------------------|
| Rentes de vieillesse | 91 | 9 | 82 |
| Rentes d'invalidité | 13 | -2 | 15 |
| Rentes pour enfants de retraités | 0 | 0 | 0 |
| Rentes d'orphelins | 0 | 0 | 0 |
| Rentes de conjoint | 9 | 3 | 6 |
| Total | 113 | 10 | 103 |

Placements des capitaux

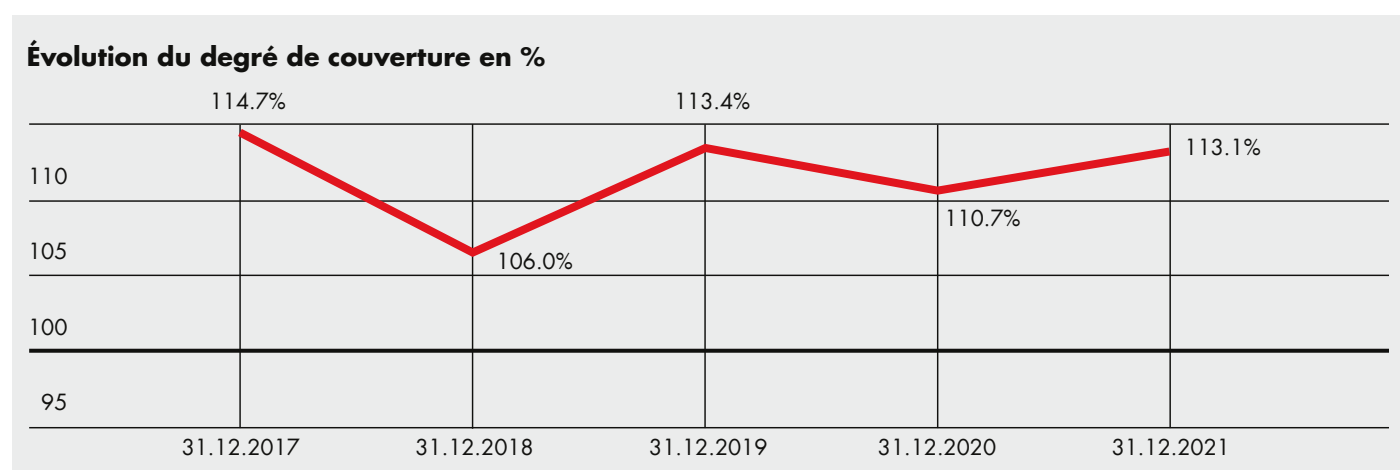
Asset Allocation au 31.12.2021



Placements des capitaux (placements collectifs) totaux (100%): CHF 356 millions

Évolution du degré de couverture

Du fait de l'évolution des marchés de capitaux, le degré de couverture a augmenté par rapport à l'année précédente pour s'établir à 113,1% au 31.12.2021. Ce chiffre tient compte d'une rémunération totale des avoirs de vieillesse de 6%.



Rapport de la Commission de placement

Rétrospective

L'économie mondiale s'est vigoureusement et très rapidement redressée en 2021 après la crise du coronavirus. Au premier trimestre de l'année écoulée, les indicateurs avancés ont atteint des niveaux qui n'avaient pas été observés depuis les années 1980. L'économie mondiale a ainsi progressé à un rythme nettement supérieur à son potentiel. Malgré ces taux d'expansion très importants, nous connaissons depuis l'été 2021 un léger ralentissement de la croissance, et les données conjoncturelles sont majoritairement décevantes depuis septembre 2021. Le pic du rebond conjoncturel est donc déjà derrière nous, et le chemin que suivra la croissance future devrait redevenir plus cahoteux. Étant donné que la demande mondiale de biens et services s'est redressée très rapidement mais que l'offre est restée limitée du fait de capacités réduites, cette dernière a affiché un déficit important en début d'année. Par conséquent, les prix des matières premières et du fret ont littéralement explosé et fait grimper les prix des intrants pour les entreprises. Les taux d'inflation ont donc augmenté en continu dans le monde entier, renouant en octobre 2021 avec les niveaux du début des années 1990. Le taux d'inflation s'inscrit désormais à 7% aux États-Unis, à 5,3% en Allemagne et à près de 7% sur l'ensemble des pays émergents. En Suisse, la pression sur les prix reste toutefois modérée en raison d'un mix énergétique diversifié et de la vigueur de la monnaie nationale. Sur les marchés financiers, l'environnement économique positif et la hausse des bénéfices des entreprises en 2021 ont nettement profité aux actifs à risque, tandis que les actifs nominaux traditionnels ont perdu du terrain.

Résultat du portefeuille

Un résultat global de +8,25% a été atteint l'année dernière, soit 1,15% de mieux que l'indice de référence. Cette performance a été soutenue notamment par la bonne tenue des actions, qui ont cependant affiché d'importants écarts régionaux. Tandis que les actions suisses (+22,9%) et les actions monde (+25,1%) parvenaient à gagner bien plus de 20%, les actions des marchés émergents ont enregistré un résultat nettement plus modeste (+1,8%). Outre les actions, les biens immobiliers (+6,8%) et les placements en infrastructures (+11,6%) ainsi que les placements alternatifs ont également bien progressé. Parmi ces derniers, on distingue les produits de taux de substitution (obligations alternatives) et les placements alternatifs divers. À +4,8%, les produits de taux de substitution ont nettement dépassé les actifs nominaux traditionnels, parmi lesquels seules les obligations High Yield à haut risque

ont vraiment gagné du terrain, à +4,4%, tandis que les autres actifs nominaux clôturaient dans le rouge (p. ex. -1,7% pour les obligations en CHF; -2,1% pour les obligations en monnaies étrangères couvertes). Dans l'ensemble, les fortes progressions des placements en infrastructures et dans l'immobilier ont surpris, profitant parfois d'effets de base (effets de compensation et décalages d'évaluation) provenant de l'année précédente.

Stratégie de placement

La stratégie de placement présente une diversification équilibrée avec des actifs nominaux (32%), des actions (33%), des biens immobiliers / infrastructures (20%) et des placements alternatifs (15%). Elle n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Il est prévu d'évaluer le positionnement risque/rendement actuel des différents segments de placement dans le courant de l'année 2022.

Perspectives

L'inflation élevée et les hausses de taux d'intérêt qui y sont liées, ainsi que la guerre en Ukraine, constituent les principaux facteurs d'incertitude en 2022. Malgré des effets de base positifs et la réduction du déficit de l'offre dans le courant de l'année, l'inflation devrait rester élevée plus longtemps qu'espéré. En outre, on relève déjà de premiers signes de hausse des salaires et des loyers de manière globale. Il est donc à prévoir que les taux d'inflation resteront au-dessus des objectifs fixés par les banques centrales pendant encore un certain temps. La pression sur les instituts d'émission est par conséquent appelée à se renforcer en 2022. Les taux directeurs planchers et les volumes importants de titres conservés par les banques centrales détonnent dans le paysage d'une économie mondiale toujours positive et de taux d'inflation élevés. Une tâche ardue attend donc ces institutions, qui devront réaliser de véritables numéros d'équilibristes pour fixer les taux d'intérêt. On peut s'attendre à voir les taux directeurs augmenter progressivement dans les principales économies, mais dans des mesures et à des rythmes variés.

Comptes annuels 2021

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Bilan au 31 décembre 2021 et 2020 | 12 |
| Compte d'exploitation | 14 |
| Annexe aux comptes annuels | 17 |
| Rapport de l'organe de révision | 41 |

Bilan au 31 décembre 2021 et 2020, actifs

Actifs

| | 31.12.2021 en CHF | 31.12.2020 en CHF |
|--|----------------------|----------------------|
| Placements de la fortune | | |
| Liquidités | 14 617 310 | 11 356 447 |
| Créances | 597 383 | 595 239 |
| Placements des capitaux | 355 516 686 | 321 981 614 |
| Liquidités stratégiques | 4 909 904 | 1 877 551 |
| Avoirs auprès des employeuses et employeurs affiliés | 2 343 848 | 2 207 831 |
| Placements collectifs Obligations | 86 878 552 | 80 186 737 |
| Placements collectifs Actions | 122 242 465 | 111 668 179 |
| Placements collectifs Biens immobiliers | 51 990 338 | 49 038 723 |
| Placements collectifs Hypothèques | 15 525 675 | 15 566 426 |
| Placements collectifs alternatifs | 71 625 903 | 61 436 166 |
| Total placements de la fortune | 370 731 379 | 333 933 300 |
| Compte de régularisation actif | 1 052 158 | 1 647 992 |
| Total actifs | 371 783 537 | 335 581 291 |

Bilan au 31 décembre 2021 et 2020, passifs

Passifs

| | 31.12.2021 en CHF | 31.12.2020 en CHF |
|--|----------------------|----------------------|
| Engagements | | |
| Prestations de libre passage et rentes | 1 251 244 | 1 898 014 |
| Autres engagements | 20 548 | 20 577 |
| Total des engagements | 1 271 792 | 1 918 590 |
| Compte de régularisation passif | 12 742 709 | 5 147 109 |
| Réserve de cotisations d'employeur | 5 452 000 | 5 268 713 |
| Capitaux de prévoyance et fonds libres des œuvres de prévoyance | | |
| Capital de prévoyance des personnes assurées actives | 311 246 021 | 291 925 351 |
| Fonds libres des œuvres de prévoyance | 203 228 | 201 218 |
| Total capitaux de prévoyance et fonds libres des œuvres de prévoyance | 311 449 249 | 292 126 569 |
| Réserve de fluctuation de valeur | 40 150 737 | 31 120 309 |
| Capital de la fondation, fonds libres | | |
| État au début de la période | 0 | 1 535 881 |
| +/- Excédent des produits / des charges | 717 050 | -1 535 881 |
| Total capital, fonds libres de la fondation | 717 050 | 0 |
| Total passifs | 371 783 537 | 335 581 291 |

Compte d'exploitation (I)

| | 2021 en CHF | 2020 en CHF |
|---|--------------------|--------------------|
| Cotisations et apports ordinaires et autres | 37 158 366 | 42 694 197 |
| Cotisations des salarié-e-s | 8 737 066 | 8 229 998 |
| Cotisations des employeurs-euses | 16 874 558 | 16 422 003 |
| Transfert de la réserve de cotisations d'employeur au financement des cotisations | -363 200 | -175 627 |
| Apports uniques et sommes de rachat | 11 348 522 | 17 618 171 |
| Apports dans les réserves de cotisations d'employeur | 561 421 | 599 652 |
| Prestations d'entrée | 11 984 137 | 13 602 921 |
| Prestations de libre passage | 11 570 958 | 12 672 702 |
| Apports dus au transfert des assuré-e-s (reprise) en tant que: | | |
| – Fonds libres | 246 | 16 974 |
| – Réserves de cotisations d'employeur | 0 | 130 205 |
| Remboursement de versements anticipés EPL/divorce | 412 933 | 783 041 |
| Apports de cotisations et prestations d'entrée | 49 142 503 | 56 297 118 |
| Prestations réglementaires | -17 798 159 | -19 805 708 |
| Rentes de vieillesse | -1 124 284 | -1 026 749 |
| Rentes de survivants | -141 820 | -139 967 |
| Rentes d'invalidité | -300 589 | -323 680 |
| Autres prestations réglementaires | -14 318 | -14 318 |
| Prestations en capital à la retraite | -15 276 752 | -17 110 063 |
| Prestations en capital au décès et à l'invalidité | -940 396 | -1 190 930 |
| Prestations de sortie | -27 674 202 | -35 793 180 |
| Prestations en cas de sortie / résiliations de contrats | -26 471 655 | -33 992 314 |
| Report de fonds supplémentaires en cas de sortie collective | -20 270 | -119 079 |
| Versements anticipés EPL/divorce | -1 182 278 | -1 681 786 |
| Dépenses relatives aux prestations et aux versements anticipés | -45 472 362 | -55 598 888 |

Compte d'exploitation (II)

| | 2021 en CHF | 2020 en CHF |
|---|--------------------|-------------------|
| Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations | -19 500 876 | -5 508 633 |
| - Constitution du capital de prévoyance des personnes assurées actives | -2 684 461 | 490 030 |
| - Rémunération du capital de prévoyance (ordinaire) | -4 150 427 | -5 971 516 |
| - Rémunération du capital de prévoyance (supplémentaire) | -12 485 781 | 0 |
| +/- Dissolution/Constitution de fonds libres des œuvres de prévoyance | -2 010 | 220 593 |
| +/- Dissolution/Constitution de réserves de cotisations | -178 197 | -247 740 |
| Produit de prestations d'assurance | 3 519 888 | 2 714 798 |
| Prestations d'assurance | 2 440 787 | 2 165 567 |
| Excédents des assurances | 1 079 101 | 549 231 |
| Charges d'assurance | -4 010 408 | -4 033 437 |
| Primes d'assurance | | |
| - Primes de risque | -3 358 965 | -3 380 874 |
| - Primes de frais | -635 321 | -637 138 |
| Cotisations au fonds de garantie | -16 123 | -15 425 |
| Résultat net de l'activité d'assurance | -16 321 255 | -6 129 041 |
| Résultat net des placements | 26 641 251 | -699 470 |
| Total produits des placements | 29 068 097 | 793 561 |
| Produits des liquidités stratégiques / Overlay | -1 406 288 | -877 918 |
| Produits des obligations | -784 665 | -580 512 |
| Produits des actions | 21 903 561 | 3 175 405 |
| Produits des biens immobiliers | 3 660 382 | 1 918 920 |
| Produits des hypothèques | 41 631 | 88 808 |
| Produits des placements alternatifs | 5 653 476 | -2 931 142 |
| Total des autres charges et produits | -2 426 845 | -1 493 031 |
| Produits des avoirs bancaires | -420 152 | 203 303 |
| Produits d'intérêt des créances | 21 922 | 29 936 |
| Charges d'intérêt pour engagements | -31 977 | -131 111 |
| Charges d'intérêt pour réserves de cotisations d'employeur | -5 090 | -5 130 |
| Charges d'administration de la fortune | -1 991 549 | -1 590 028 |

Compte d'exploitation (III)

| | 2021 en CHF | 2020 en CHF |
|--|------------------------|------------------------|
| Autres produits | 4 137 | 3 250 |
| Autres produits | 4 137 | 3 250 |
| Charges d'administration | -576 655 | -541 569 |
| Administration générale | -78 565 | -60 445 |
| Charges de marketing et de publicité | -14 563 | -24 259 |
| Activité des courtiers | -394 275 | -400 284 |
| Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle | -81 193 | -47 900 |
| Autorités de surveillance | -8 059 | -8 681 |
| Excédent des produits (+) / des charges (-) avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur | 9 747 478 | -7 366 831 |
| Dissolution (+)/Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur | -9 030 428 | 5 830 950 |
| Excédent des produits (+) / des charges (-) après constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur | 717 050 | -1 535 881 |

Annexe aux comptes annuels

| | |
|---|-----------|
| Bases et organisation | 18 |
| Nature de l'application du but | 22 |
| Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité | 23 |
| Risques actuariels / Couverture des risques / Degré de couverture | 24 |
| Explications relatives aux placements et au résultat net des placements | 28 |
| Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation | 38 |
| Exigences de l'autorité de surveillance | 39 |
| Autres informations relatives à la situation financière | 40 |
| Événements postérieurs à la date de clôture du bilan | 40 |

Bases et organisation

Forme juridique et but

Sous le nom de Swisscanto Supra Fondation collective des Banques Cantonales, une fondation conforme aux art. 80 ss du Code civil suisse fut créée le 29.11.1984 à Bâle par Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales.

La fondation a pour but des mesures de prévoyance professionnelle hors des prestations prescrites obligatoirement par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

Enregistrement LPP et fonds de garantie

Registre pour la prévoyance professionnelle
Fonds de garantie LPP

Fondation non enregistrée
N° NR 30

Indication concernant les actes et règlements

Acte de fondation

Dispositions générales du règlement

Dispositions réglementaires spécifiques

Règlement de liquidation partielle

Règlement des provisions

Règlement d'organisation

Règlement des placements

29.11.1984, dernière révision: 15.08.2017

Règlement de prévoyance, en tant que règlement cadre pour toutes les œuvres de prévoyance, révisé en dernier lieu au 01.01.2021. Le règlement de prévoyance valable à partir du 01.01.2022 a été formellement adopté le 23.11.2021.

Plans de prévoyance individuels pour les œuvres de prévoyance affiliées

12.11.2010

01.01.2015

04.12.2017

Partie principale en vigueur à partir du 01.06.2021, approuvée le 01.06.2021

– Annexe 1 approuvée le 23.11.2021

– Annexes 2 et 3 approuvées le 04.12.2017

La gestion administrative de la fondation est du ressort d'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA, Bâle (ci-après Helvetia). La convention de direction des

affaires du 22.08.2017 entre la fondation et Helvetia règle les tâches, les compétences et les responsabilités des personnes mandatées à la gestion administrative.

Organe supérieur, conduite des affaires et droit de signature

Les membres du Conseil de fondation et les autres personnes autorisées à signer signent collectivement à deux.

Conseil de fondation

| | |
|------------------------|----------------|
| Hanspeter Hess | Président |
| Roland Sauter | Vice-président |
| Marc Hürzeler | Membre |
| Remo Kuster | Membre |
| Hansueli Pickel | Membre |
| Markus Rusch | Membre |
| Patrick Sulser | Assesneur |
| Hedwig Ulmer Busenhart | Assesseuse |
| Benno Flury | Assesneur |

Commission de placement

| | |
|---------------------|-----------|
| Hendrik van der Bie | Président |
| Martin Flück | Membre |
| Herbert Joss | Membre |
| Stefan Kunzmann | Membre |
| Felix Lopez | Membre |
| Thomas Frei | Membre |
| Ralph Aerni | Membre |

Personnes autorisées à signer

| | |
|---------------------|---|
| Davide Pezzetta | Directeur administratif Swisscanto Supra |
| Christoph Schneider | Conseiller juridique |
| Isidor Elvedi | Conseiller juridique |
| Angela Godoy | Conseillère juridique |
| Carmen Steiner | Conseillère juridique |
| Matthias Rist | Responsable finances |
| Oscar Miller | Responsable du service à la clientèle |
| Caroline Kresta | Directrice administrative Swisscanto Fondation de libre passage |
| Christopher Moreno | Chef de team Courtiers, service à la clientèle |
| Christian Stäger | Chef de team Banques Cantonales & Courtiers, service à la clientèle |
| Salman Osoy | Chef de team Banques Cantonales centre, service à la clientèle |
| Ulrike Bühler | Responsable Underwriting & Competence Center |
| Gregor Konieczny | Responsable vente et conseil |
| Tino Gwerder | Vente et conseil |

Expert-e-s, organe de révision, conseiller-ère-s, autorité de surveillance

| | |
|--|--|
| Partenaire contractuelle experte en prévoyance professionnelle Expert chargé de l'exécution | Société de consultation pour le deuxième pilier SA, Bâle Ernst Sutter |
| Organe de révision | PricewaterhouseCoopers SA, Bâle |
| Controlling des investissements | Complementa Investment-Controlling AG, St-Gall |
| Autorité de surveillance | BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB) |

Employeuses et employeurs affiliés

| | 2021 Nombre | Évolution Nombre | 2020 Nombre |
|---|----------------|---------------------|----------------|
| Effectif à la fin de l'exercice précédent | 380 | -3 | 383 |
| Entrées | 18 | -12 | 30 |
| Sorties | -29 | 4 | -33 |
| Effectif à la fin de l'exercice sous revue | 369 | -11 | 380 |

Membres actifs et bénéficiaires de rentes

| Personnes assurées actives | 2021 Nombre | Évolution Nombre | 2020 Nombre |
|---|----------------|---------------------|----------------|
| Effectif à la fin de l'exercice précédent | 2 008 | 129 | 1 879 |
| Entrées | 541 | 61 | 480 |
| Sorties | -252 | 47 | -299 |
| Départs à la retraite | -52 | 0 | -52 |
| Effectif à la fin de l'exercice sous revue | 2 245 | 237 | 2 008 |

| Bénéficiaires de rentes | 2021 Nombre | Évolution Nombre | 2020 Nombre |
|--|------------------------|-----------------------------|------------------------|
| Bénéficiaires de rentes de vieillesse | | | |
| Effectif à la fin de l'exercice précédent | 82 | 7 | 75 |
| Entrées | 11 | 4 | 7 |
| Sorties | -2 | -2 | 0 |
| Effectif à la fin de l'exercice sous revue | 91 | 9 | 82 |
| Bénéficiaires de rentes d'invalidité | | | |
| Effectif à la fin de l'exercice précédent | 15 | 0 | 15 |
| Entrées | 2 | 2 | 0 |
| Sorties | -4 | -4 | 0 |
| Effectif à la fin de l'exercice sous revue | 13 | -2 | 15 |
| Bénéficiaires de rentes pour enfants de retraités | | | |
| Effectif à la fin de l'exercice précédent | 0 | -1 | 1 |
| Entrées | 0 | 0 | 0 |
| Sorties | 0 | 1 | -1 |
| Effectif à la fin de l'exercice sous revue | 0 | 0 | 0 |
| Bénéficiaires de rentes d'orphelins | | | |
| Effectif à la fin de l'exercice précédent | 0 | 0 | 0 |
| Entrées | 0 | 0 | 0 |
| Sorties | 0 | 0 | 0 |
| Effectif à la fin de l'exercice sous revue | 0 | 0 | 0 |
| Bénéficiaires de rentes de conjoint | | | |
| Effectif à la fin de l'exercice précédent | 6 | 0 | 6 |
| Entrées | 4 | 4 | 0 |
| Sorties | -1 | -1 | 0 |
| Effectif à la fin de l'exercice sous revue | 9 | 3 | 6 |
| Total | | | |
| Effectif à la fin de l'exercice précédent | 103 | 6 | 97 |
| Entrées | 17 | 10 | 7 |
| Sorties | -7 | -6 | -1 |
| Bénéficiaires de rentes à la fin de l'exercice sous revue | 113 | 10 | 103 |

Nature de l'application du but

Le but de la fondation est atteint lorsque les employeuses et employeurs adhèrent à la fondation par un contrat d'affiliation. Lors de la conclusion de ce contrat d'affiliation, une œuvre de prévoyance se constitue.

Explications relatives aux plans de prévoyance

Chaque œuvre de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle subobligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, et les prestations de risque, sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon l'œuvre de prévoyance et les prestations concernées.

Financement, méthode de financement

Le financement est régi séparément pour chaque œuvre de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées essentiellement par les salariées et salariés ainsi que l'employeuse ou l'employeur, ce/cette dernière devant en supporter au minimum 50%.

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26, version du 01.01.2014.

Principes comptables et d'évaluation

La comptabilité est conforme aux principes commerciaux du droit des obligations.

Principes d'évaluation

| | |
|---|---|
| Liquidités | Valeur nominale |
| Instruments dérivés | Valeur de marché |
| Placements collectifs | Valeur de marché |
| Conversion des valeurs en monnaies étrangères | Cours du jour |
| Créances | Valeur nominale après déduction de la correction de valeur nécessaire |
| Compte de régularisation actif | Valeur nominale |

La valorisation des passifs est opérée à la date de clôture du bilan.

Risques actuariels/Couverture des risques/ Degré de couverture

Nature de la couverture des risques, réassurances

La fondation a conclu un contrat d'assurance vie collective avec Helvetia pour la couverture des risques actuariels décès et invalidité ainsi que pour le rachat de prestations de rentes de vieillesse. La fondation est la preneuse d'assurance et la bénéficiaire. Étant donné que le taux de conversion réglementaire pour le calcul de la rente de vieillesse réglementaire est identique au taux de conversion découlant du contrat d'assurance, le rachat de la rente de vieillesse n'entraîne aucune lacune de financement. Les évolutions futures du taux de conversion découlant du contrat d'assurance entraînent au même moment une adaptation identique du taux de conversion réglementaire.

Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Toutes les rentes sont réassurées. Le capital de couverture pour les rentes, non inscrit au bilan, s'élève à CHF 34,36 millions (année précédente: CHF 28,60 millions). Sur ces CHF 34,36 millions de francs, environ 22,09 millions sont alloués aux rentes de vieillesse, y compris au renforcement des réserves.

Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

| | 2021 en CHF | 2020 en CHF |
|--|--------------------|--------------------|
| Avoirs d'épargne à la fin de l'année précédente | 291 925 351 | 286 443 865 |
| Cotisations d'épargne | 22 363 354 | 21 322 059 |
| Cotisation d'épargne des personnes assurées invalides | 161 243 | 132 704 |
| Apports de libre passage, montants de rachat et nouveaux contrats | 22 919 480 | 30 719 111 |
| Utilisation des excédents pour les apports de libre passage | 0 | 0 |
| Remboursement de versements anticipés EPL/divorce | 412 933 | 783 041 |
| Prestations de libre passage en cas de sortie et de résiliation de contrat | -26 471 655 | -33 992 314 |
| Résiliation en cas de départ à la retraite, de décès ou d'invalidité | -15 518 615 | -17 772 844 |
| Versements anticipés EPL/divorce | -1 182 278 | -1 681 786 |
| Rémunération du capital de prévoyance (ordinaire) | 4 150 427 | 5 971 516 |
| Rémunération du capital de prévoyance (supplémentaire) | 12 485 781 | 0 |
| Avoirs d'épargne à la fin de l'exercice sous revue | 311 246 021 | 291 925 351 |
| Taux d'intérêt du capital de prévoyance (ordinaire) | 1.50% | 2.25% |
| Taux d'intérêt du capital de prévoyance (supplémentaire) | 4.50% | 0.00% |

Amélioration des prestations au sens de l'article 46 OPP 2

En 2021, les avoirs de vieillesse ont été rémunérés à 6,00% (année précédente: 2,25%). Étant donné que la réserve de

fluctuation de valeur ne présente pas de déficit de réserve au 31.12.2021, la rémunération du capital de prévoyance n'enfreint pas les dispositions de la directive technique DTA 4 ni de l'art. 46 OPP 2.

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

La fondation ne fournit que des prestations subrogatoires.

Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques

Du fait de la réassurance congruente de tous les risques actuariels, il n'est pas nécessaire de constituer des provisions techniques dans la fondation.

Résultat de la dernière expertise actuarielle succincte au 31.12.2021

Au cours de l'exercice sous revue, le nombre d'entreprises affiliées a baissé de 2,9%, tandis que le portefeuille de personnes assurées actives a progressé de 11,8%.

Le portefeuille de bénéficiaires de rentes a, quant à lui, augmenté de 9,7%, cette hausse étant principalement due à l'effectif des bénéficiaires de rentes de vieillesse et, dans une moindre mesure, à celui des bénéficiaires de rentes de conjoint. Le nombre de bénéficiaires de rentes d'invalidité est en léger recul.

On peut donc de nouveau supposer une évolution du risque très favorable. Le capital de prévoyance des personnes assurées actives a augmenté de 6,6%. La hausse du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes est beaucoup plus marquée et atteint 22,5%.

La performance nette enregistrée en 2021, de 8,25%, est réjouissante. L'augmentation de 2,4 points de pourcentage du degré de couverture, qui s'est établi à 113,1%, s'explique principalement par la rémunération de 6,0% au cours de l'année sous revue, d'où la constitution totale de la réserve de fluctuation de valeur, passée de 82,6% au 31.12.2020 à 100% au 31.12.2021. L'objectif fixé pour la réserve de fluctuation de valeur reste de 12,9% du capital de prévoyance total. Compte tenu de ce qui précède, la fondation dispose d'une capacité de risque technique entière pour ses placements.

Dans la mesure où la capacité de risque structurelle reste excellente, la fondation dispose d'une capacité de risque totale.

Dans ces conditions, l'experte en prévoyance professionnelle atteste au 31.12.2021:

- que la fondation offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements (art. 52e, al. 1, let. a LPP);
- qu'il n'existe pas de lacunes de financement systématiques;
- que l'évaluation des engagements actuariels est conforme aux principes et aux directives que l'expert-e en assurances de pension est tenu-e de respecter;
- que les dispositions réglementaires en vigueur sont conformes à la loi, aux ordonnances et aux directives prudentielles.

Résultat de la dernière expertise actuarielle au 31.12.2018

Dans son expertise actuarielle au 31.12.2018, datée du 05.07.2019, l'experte en prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1 LPP atteste que:

- la fondation présente au 31.12.2018 un degré de couverture de 106,0% (contre 114,7% au 31.12.2017) et que la fondation est en mesure de remplir ses engagements au 31.12.2018; et
- que les dispositions réglementaires actuarielles relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Comme le montrent les résultats d'analyse présentés dans l'expertise, la situation de la fondation est satisfaisante, tant du point de vue structurel que du point de vue actuariel. Du point de vue des aspects relatifs aux placements, en revanche, la baisse sensible du niveau de financement de la réserve de fluctuation de valeur entrave quelque peu sa marge de manœuvre à l'heure actuelle.

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Le tarif d'assurance-vie collective d'Helvetia déterminant pour l'exercice sous revue et validé par l'autorité de surveillance

Les valeurs des paramètres techniques pertinents appliqués par la fondation sont, pour autant qu'elle puisse les définir elle-même, adaptées à la situation de la fondation. Du fait de la réassurance congruente, l'évaluation des engagements est indépendante d'un taux d'intérêt technique de la fondation. En l'absence de pertes lors de la transformation du capital de vieillesse en rente, le rendement cible est déterminé sur la base de la seule rémunération de l'avoir de vieillesse, déduction faite d'un faible excédent de cotisations.

Aucune mesure immédiate ne s'impose.

Une nouvelle expertise actuarielle sera établie au 31.12.2021.

Fonds libres des œuvres de prévoyance

Les postes suivants au niveau de l'œuvre de prévoyance individuelle figurent au bilan en tant que fonds libres des œuvres de prévoyance au niveau de la fondation:

des marchés financiers FINMA s'intitule «Tarif collectif TC2021».

| | 31.12.2021 en CHF | 31.12.2020 en CHF |
|---|----------------------|----------------------|
| Fonds libres des œuvres de prévoyance affiliées | 56 073 | 55 518 |
| Dépôt de surplus de bénéfice des œuvres de prévoyance affiliées | 146 916 | 145 462 |
| Excédents individuels des œuvres de prévoyance affiliées | 238 | 238 |
| Total des fonds libres des œuvres de prévoyance | 203 228 | 201 218 |

Modification des bases techniques et hypothèses

Les taux de conversion déterminants pour le calcul des rentes de vieillesse sont réduits comme suit de 2021 à 2022: hommes de 4,60% à 4,50% et femmes de 4,59% à 4,50%. Cela entraîne des rentes durablement réduites d'environ 2%

pour les nouvelles et nouveaux bénéficiaires de rente à partir du 01.01.2022. Comme auparavant, aucune somme de rachat n'est due pour le rachat de rentes.

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

| | 31.12.2021 en CHF | 31.12.2020 en CHF |
|--|----------------------|----------------------|
| Actifs au bilan | 371 783 537 | 335 581 291 |
| Obligations et comptes de régularisation | -14 014 501 | -7 065 699 |
| Réserve de cotisations d'employeur | -5 452 000 | -5 268 713 |
| Fortune de prévoyance disponible | 352 317 036 | 323 246 879 |
| Capital de prévoyance des personnes assurées actives | 311 246 021 | 291 925 351 |
| Fonds libres des œuvres de prévoyance | 203 228 | 201 218 |
| Capitaux de prévoyance et fonds libres des œuvres de prévoyance | 311 449 249 | 292 126 569 |
| Degré de couverture | 113.1% | 110.7% |

Degré de couverture

Pour l'exercice sous revue, le degré de couverture est de 111,8% (année précédente: 109,7%) en tenant compte des actifs et passifs non consolidés des contrats d'assurance.

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Organisation de l'activité de placement, conseillères et conseillers en placements et gestionnaires des placements, règlement de placement

L'organisation de l'activité de placement de Swisscanto Supra Fondation collective est réglée dans le règlement de placement. L'organisation relative aux placements est confiée au Conseil de fondation, à la Commission de placement, à la direction, aux gestionnaires d'actifs, aux gestionnaires Overlay ainsi qu'au controlling des investissements.

Le Conseil de fondation nomme les membres de la Commission de placement et définit l'organisation relative aux placements. Sur demande de la Commission de placement et dans le cadre des dispositions légales, il approuve la stratégie et les directives de placement, la gestion Overlay ainsi que le controlling des investissements.

La Commission de placement est responsable du contrôle et de l'application de la stratégie de placement ainsi que de la gestion Overlay.

Les banques depositaires sont la Banque Cantonale de Zurich et le Credit Suisse. Le dépositaire central est la Banque Cantonale de Zurich, qui remet des rapports réguliers.

La gestion Overlay est mise en place avec la Banque Cantonale de Zurich. Elle comprend l'overlay de change et de rééquilibrage. Dans le cadre de l'overlay, la pondération de la fortune de base est contrôlée de manière indirecte par des achats et ventes d'instruments dérivés, et vise en premier lieu la couverture des positions et la réduction des frais de transaction.

Le concept de fourchettes prévoit des fourchettes standard dans un environnement de marché normal et des fourchettes étendues vers le bas en cas de faible degré de couverture (problématique endogène) ou de risque de marché accru (problématique exogène).

Complementa Investment-Controlling AG est responsable du controlling des investissements. Cette entreprise consolide la fortune placée, contrôle la conformité légale ainsi que le respect des directives de placement et la mise en pratique de la gestion Overlay, et rapporte les résultats consolidés des placements et de la surveillance à la Commission de placement. Ces tâches sont réglées dans le contrat de mandataire du 19.07.2017.

La direction garantit les liquidités opérationnelles ainsi que le compte rendu nécessaire à la Commission de placement. Elle effectue en outre les transactions de rééquilibrage pour les catégories de placement qui ne sont pas pilotées par la gestion Overlay.

Les principaux gestionnaires d'actifs sont la Banque Cantonale de Zurich (surveillance: FINMA), le Credit Suisse (surveillance: FINMA), UBS (surveillance: FINMA) et UBP (surveillance: FINMA).

À part les liquidités (y compris des placements à terme fixe) et les instruments dérivés pour la gestion Overlay, la fondation détient exclusivement des placements collectifs de capitaux.

Information concernant les règles en vigueur relatives aux rétrocessions

Les institutions chargées du placement de la fortune attestent qu'elles n'ont reçu aucune indemnité au sens de la jurisprudence établie par le Tribunal fédéral dans le cadre de leurs mandats.

Mise en œuvre de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb)

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) est mise en œuvre.

Objectif fixé et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

| Objectif fixé pour la réserve de fluctuation de valeur | 31.12.2021 en CHF | 31.12.2020 en CHF |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Capital techniquement nécessaire | 311 246 021 | 291 925 351 |
| dont 12,9% en tant que réserve de fluctuation de valeur (objectif) [2019: 12,9%] | 40 150 737 | 37 658 370 |

| Réserve de fluctuation de valeur | 2021 en CHF | 2020 en CHF |
|---|------------------------|------------------------|
| Réserve de fluctuation de valeur au 01.01 | 31 120 309 | 36 951 259 |
| Dissolution en faveur/attribution à charge du compte d'exploitation | 9 030 428 | -5 830 950 |
| Réserve de fluctuation de valeur au 31.12 | 40 150 737 | 31 120 309 |
| Objectif fixé pour la réserve de fluctuation de valeur | 40 150 737 | 37 658 370 |
| Déficit de la réserve | 0 | 6 538 062 |

Présentation du placement de la fortune selon les catégories de placements

| | Stratégie % | Fourchettes standard (Min. % Max. %)* | | Valeur de marché selon bilan en CHF | Exposition économique des dérivés en CHF | Exposition économique des placements de la fortune en CHF | Part en % |
|---|--------------|---------------------------------------|-------------|-------------------------------------|--|---|--------------|
| Liquidités stratégiques | 2.0 | 0.0 | 15.0 | 4 909 904 | 4 429 352 | 9 339 256 | 2.7 |
| Placements auprès de l'employeur-euse | 0.0 | 0.0 | 5.0 | 2 343 848 | 0 | 2 343 848 | 0.7 |
| Placements collectifs Obligations CHF | 10.0 | 5.0 | 13.0 | 34 852 253 | 0 | 34 852 253 | 9.8 |
| Placements collectifs Obligations en monnaies étrangères (hdg. CHF) | 5.0 | 3.0 | 7.0 | 17 293 197 | 0 | 17 293 197 | 4.9 |
| Placements collectifs Obligations High Yield (hdg. CHF) | 5.0 | 3.0 | 7.0 | 17 589 929 | 0 | 17 589 929 | 4.9 |
| Placements collectifs Obligations marchés émergents | 5.0 | 3.0 | 7.0 | 17 143 173 | 0 | 17 143 173 | 4.8 |
| Placements collectifs Hypothèques | 5.0 | 0.0 | 7.0 | 15 525 675 | 0 | 15 525 675 | 4.4 |
| Placements traditionnels en valeurs nominales | 32.0 | 14.0 | 50.0 | 109 657 979 | 4 429 352 | 114 087 331 | 32.2 |
| Placements collectifs Actions suisses | 10.0 | 8.0 | 12.0 | 38 553 144 | -2 303 640 | 36 249 504 | 10.2 |
| Placements collectifs Actions monde | 17.0 | 14.0 | 20.0 | 62 609 455 | -2 125 712 | 60 483 743 | 16.9 |
| Placements collectifs Actions marchés émergents | 6.0 | 4.0 | 8.0 | 21 079 866 | | 21 079 866 | 5.9 |
| Actions | 33.0 | 29.0 | 40.0 | 122 242 465 | -4 429 352 | 117 813 113 | 33.0 |
| Placements collectifs Biens immobiliers (hdg. CHF) | 14.0 | 12.0 | 17.0 | 51 990 338 | 0 | 51 990 338 | 14.6 |
| Placements collectifs Infrastructures (hdg. CHF) | 6.0 | 2.0 | 10.0 | 21 719 424 | 0 | 21 719 424 | 6.1 |
| Biens matériels | 20.0 | 15.0 | 27.0 | 73 709 762 | 0 | 73 709 762 | 20.7 |
| Placements collectifs Senior Secured Loans (hdg. CHF) | 3.0 | 0.0 | 5.0 | 10 324 970 | | 10 324 970 | 2.9 |
| Placements collectifs Hedge Funds Relative Value (hdg. CHF) | 3.0 | 0.0 | 5.0 | 9 430 958 | | 9 430 958 | 2.7 |
| Placements collectifs Autres obligations alternatives (hdg. CHF) | 0.0 | 0.0 | 3.0 | 4 019 855 | | 4 019 855 | 1.1 |
| Placements collectifs Private Debt (hdg. CHF) | 3.0 | 0.0 | 5.0 | 6 586 169 | | 6 586 169 | 1.9 |
| Obligations alternatives | 9.0 | 0.0 | 15.0 | 30 361 951 | 0 | 30 361 951 | 8.5 |
| Placements collectifs Hedge Funds – CTA (hdg. CHF) | 2.0 | 0.0 | 4.0 | 5 687 822 | | 5 687 822 | 1.6 |
| Placements collectifs Hedge Funds – Divers (hdg. CHF) | 0.0 | 0.0 | 3.0 | 0 | | 0 | 0.0 |
| Placements collectifs Private Equity (hdg. CHF) | 0.0 | 0.0 | 2.0 | 581 680 | | 581 680 | 0.2 |
| Placements collectifs Insurance Linked Securities (hdg. CHF) | 4.0 | 2.0 | 6.0 | 13 275 026 | | 13 275 026 | 3.7 |
| Placements collectifs Matières premières (hdg. CHF) | 0.0 | 0.0 | 3.0 | 0 | | 0 | 0.0 |
| Placements alternatifs divers | 6.0 | 2.0 | 15.0 | 19 544 528 | 0 | 19 544 528 | 5.5 |
| Placements alternatifs combinés | 15.0 | 2.0 | 22.0 | 49 906 479 | 0 | 49 906 479 | 14.0 |
| Total placements des capitaux | 100.0 | | | 355 516 686 | | 355 516 686 | 100.0 |

* Le concept de fourchettes appliqué au 31 décembre 2021 prévoit des fourchettes standard dans un environnement de marché normal et des fourchettes étendues vers le bas en cas de faible degré de couverture (problématique endogène) ou de risque de marché accru (problématique exogène). À la date de clôture du bilan, les fourchettes standard dans un environnement de marché normal s'appliquent.

| | Valeur de marché selon bilan en CHF | Exposition économique des placements de la fortune en CHF |
|--|-------------------------------------|---|
| Total placements de capitaux de la fondation (report) | 355 516 686 | 355 516 686 |
| Liquidités opérationnelles | 14 617 310 | |
| Créances | 597 383 | |
| Compte de régularisation actif | 1 052 158 | |
| Autres actifs | 16 266 852 | |
| Total du bilan | 371 783 537 | |

Liquidités opérationnelles et stratégiques

Les «liquidités opérationnelles» comprennent majoritairement des bonifications de vieillesse reçues arrivant à échéance à la fin de l'année ainsi que des versements pour des affiliations à la fondation collective l'année suivante. Les «liquidités

stratégiques» sont exclusivement réservées à l'investissement dans les placements de capitaux. La valeur de marché des deux postes s'élève en fin d'exercice à CHF 19 527 214, et l'exposition économique, à CHF 23 956 566 (part: 6,7%).

Analyse des catégories du portefeuille selon l'art. 55 OPP 2

| Article | Catégorie | Valeur en CHF | Dérivés qui augmentent ou réduisent l'engagement en CHF | Valeur déterminante selon l'art. 55 OPP 2 | en % de la fortune totale | Limites OPP 2 % |
|---------|---|--------------------|---|---|---------------------------|-----------------|
| 55a | Créances des capitaux immobilisés, y c. liquidités | 104 176 736 | 4 744 739 | 108 921 475 | 29.3 | 100.0 |
| | Titres de gage immobilier et cédulas hypothécaires | 24 716 866 | 0 | 24 716 866 | 6.6 | 50.0 |
| 55b | Actions | 119 217 769 | 4 744 739 | 123 962 509 | 33.3 | 50.0 |
| 55c | Biens immobiliers | 50 894 168 | 0 | 50 894 168 | 13.7 | 30.0 |
| | Suisse | 40 501 416 | 0 | 40 501 416 | 10.9 | |
| | Étranger | 10 392 752 | 0 | 10 392 752 | 2.8 | 10.0 |
| 55d | Placements alternatifs | 51 058 574 | 0 | 51 058 574 | 13.7 | 15.0 |
| 55f | Placements en infrastructures | 21 719 425 | 0 | 21 719 425 | 5.8 | 10.0 |
| | Total des actifs selon bilan | 371 783 537 | | | | |
| 55e | Positions en monnaies étrangères sans couverture du risque de change | 135 322 645 | -71 720 110 | 63 602 535 | 17.1 | 30.0 |

L'utilisation de groupes de placement considérés comme des placements collectifs diversifiés selon l'art. 53, al. 2 OPP 2

garantit que les limites par débiteur selon l'art. 54 OPP 2 sont respectées.

Instruments dérivés courants (ouverts)

Les instruments dérivés sont mis en place dans le cadre de la gestion Overlay opérée par la Banque Cantonale de Zurich. Dans le cadre du portefeuille Overlay, la pondération de la fortune de base est contrôlée de manière indirecte par des achats et ventes d'instruments dérivés, et des mesures sont prises pour la couverture du risque de change et la couverture des actions.

Toutes les positions en dérivés réduisant l'engagement doivent être en tout temps totalement couvertes par les placements de base. L'utilisation de l'effet de levier (engagements plus élevés que les liquidités disponibles) et les ventes à découvert sont

interdites. La gestion de fortune est tenue de respecter les dispositions de l'art. 56a OPP 2 et les recommandations de l'Office fédéral des assurances sociales concernant l'utilisation des instruments dérivés.

L'utilisation des instruments dérivés est réglementée par l'accord d'investissement avec la Banque Cantonale de Zurich.

La gestion Risk Overlay pratiquée jusqu'en septembre 2020 était réglementée par le précédent accord du 20.12.2016. L'accord a été adapté le 15.12.2021. Il décrit le concept de fourchettes.

Opérations à terme sur devises

Les opérations à terme sur devises sont couvertes en totalité par les placements de base.

Au 31.12.2021, les opérations suivantes (échéance janvier 2022) subsistent, avec une valeur de marché de CHF 706 129 (année précédente: CHF 39 760).

Effets sur l'engagement des opérations à terme sur devises

| en CHF | Valeur de marché | Augmente l'engagement | Réduit l'engagement |
|---------------------|------------------|-----------------------|---------------------|
| CHF | 706 129 | 72 426 239 | |
| Monnaies étrangères | | | -71 720 110 |

La valeur de marché des opérations à terme sur devises figure au bilan sous le poste «Liquidités stratégiques».

Instruments dérivés ouverts: Futures

Les contrats Futures sont couverts en totalité par les placements de base. Au 31.12.2021, les contrats Futures ouverts sont les suivants (échéance 1^{er} trimestre 2022):

| Futures d'actions | Monnaie | Valeur de marché |
|---|---------|------------------|
| FUTURE EURO STOXX 50 IDX FESX 18.03.2022 C10 XEUR | EUR | 222 127 |
| FUTURE FTSE 100 IDX 18.03.2021 C10 IFLL | GBP | 90 386 |
| FUTURE OMX STOCKHOLM 30 IDX 21.01.2022 C100 XSTO | SEK | 24 347 |
| FUTURE OMX COPENHAGEN 25 IDX 21.01.2022 C100 XCSE | DKK | 27 473 |
| FUTURE S&P E-MINI 500 IDX 18.03.2022 C50 GLBX | USD | 1 734 283 |
| FUTURE S&P/TSX 60 IDX 17.03.2022 C200 XMOD | CAD | 184 791 |
| FUTURE SMI IDX 18.03.2022 C10 XEUR | CHF | 2 303 640 |
| FUTURE TOPIX IDX 11.03.2022 C10000 XOSE | JPY | 157 694 |
| Total | | 4 744 739 |

Les exigences en matière de liquidités selon l'art. 56a OPP 2 sont de CHF 4 885 192.

| Effets sur l'engagement des contrats Futures | en CHF |
|--|--|
| Catégorie de placement | Augmente (+) / réduit (-) l'engage- ment |
| Actions suisses | -2 303 640 |
| Actions étrangères | -2 441 099 |
| Total | -4 744 739 |

Le résultat des contrats Futures est indiqué sous le poste «Produit Overlay».

Promesses de capitaux en cours

Il existe au 31 décembre 2021 des engagements contractuels d'investissement envers:

- Credit Suisse Energy Infrastructure Europe 1, Zurich, à hauteur de CHF 1,63 million
- Credit Suisse A. Energy Infrastructure Suisse L, Zurich, à hauteur de CHF 1,88 million
- Mercer Private Investment Partners IV, Luxembourg, à hauteur d'EUR 1,92 million
- Swisscanto Private Equity CH AG, Zurich, à hauteur de CHF 0,62 million
- Swiss Capital Anlagestiftung, Zurich, à hauteur de CHF 2,20 millions
- Mira Infrastructure Global Solution II, New York, à hauteur d'USD 1,41 millions

Valeur de marché et partenaires contractuels des titres sous Securities Lending

La fondation détient exclusivement des parts de placements collectifs et ne pratique pas elle-même de Securities Lending. Il n'est pas possible de se prononcer sur un Securities Lending éventuel à l'intérieur des placements collectifs.

Le prêt de titres en vue d'améliorer le rendement n'est autorisé qu'à l'intérieur de placements collectifs et en respectant les prescriptions de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux et de ses dispositions d'exécution. Sinon, le Securities Lending n'est pas autorisé.

Explications du résultat net du placement de la fortune

Les rendements de la fortune sont constamment surveillés par le controlling des investissements et comparés avec la performance du Benchmark. Le calcul de la performance

s'effectue selon la méthode TWR (Time-Weighted Return) et conformément à la systématique de la stratégie de placement représentée.

Sur cette base, les valeurs de performance suivantes sont estimées comme suit:

| | Résultat net en CHF | | Performance en % | |
|--|---------------------|-------------------|------------------|-------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Liquidités stratégiques | 0 | 0 | -3.20 | n/a |
| Obligations CHF | -530 806 | 407 660 | -1.65 | 0.93 |
| Obligations en monnaies étrangères | -376 045 | 55 619 | -2.12 | 4.40 |
| Obligations High Yield | 721 857 | 53 909 | 4.42 | 0.82 |
| Obligations marchés émergents | -599 671 | -1 097 700 | -3.99 | -6.67 |
| Hypothèques | 41 631 | 88 808 | -0.06 | 0.30 |
| Actions suisses | 7 593 268 | 1 323 678 | 22.94 | 5.02 |
| Actions monde | 13 909 438 | 1 409 856 | 25.07 | 3.19 |
| Actions marchés émergents | 400 856 | 441 870 | 1.76 | 2.06 |
| Biens immobiliers (hdg. CHF) | 3 660 382 | 1 918 920 | 6.78 | 3.51 |
| Infrastructures (hdg. CHF) | 2 357 050 | 387 392 | 11.62 | 1.91 |
| Senior Secured Loans (hdg. CHF) | 606 090 | 132 440 | 5.63 | 0.33 |
| Hedge Funds – Relative Value (hdg. CHF) | 1 000 116 | -96 383 | 8.08 | 4.65 |
| Autres obligations alternatives (hdg. CHF) | 112 894 | -42 766 | 0.87 | 0.08 |
| Private Debt (hdg. CHF) | 513 365 | -160 656 | 10.38 | 0.38 |
| Hedge Funds – CTA (hdg. CHF) | 463 250 | -539 151 | 8.08 | -5.22 |
| Hedge Funds – Divers (hdg. CHF) | 86 601 | -525 117 | 8.51 | -4.46 |
| Insurance Linked Securities (hdg. CHF) | 331 542 | -533 682 | 1.46 | -0.02 |
| Private Equity (hdg. CHF) | -16 522 | -24 694 | -3.12 | -10.00 |
| Matières premières (hdg. CHF) | 199 091 | -1 528 525 | 12.31 | -18.72 |
| Produit Overlay | -1 406 288 | -877 918 | n/a | n/a |
| Total placements des capitaux | 29 068 097 | 793 561 | | |
| Produits des avoirs bancaires | -420 152 | 203 303 | | |
| Produits d'intérêt des créances | 21 922 | 29 936 | | |
| Charges d'intérêt pour engagements | -31 977 | -131 111 | | |
| Charges d'intérêt pour réserves de cotisations d'employeur | -5 090 | -5 130 | | |
| Charges d'administration de la fortune | -1 991 549 | -1 590 028 | | |
| Total des autres charges et produits | -2 426 845 | -1 493 031 | | |
| Résultat net des placements | 26 641 251 | -699 470 | 8.25 | 0.13 |

Les frais d'administration de la fortune pour les placements collectifs sont débités directement des différents groupes de placement par les prestataires.

Explications relatives aux frais de gestion de la fortune

- La somme de tous les indicateurs de frais pour les placements collectifs s'élève à CHF 1 560 751 pour l'exercice sous revue (année précédente: CHF 1 176 637).
- Le total des frais d'administration de la fortune indiqués dans le compte d'exploitation en pourcentage des placements de fortune transparents s'élève pour l'année de référence à 0,54% (année précédente: 0,48%).
- Le taux de transparence en matière de frais est de 99,07% pour l'exercice sous revue (année précédente: 99,03%).

Placements collectifs non transparents au 31.12.2021

- ISIN XD1154429546, Magnitude Master Series Trust, promoteur: Magnitude, parts: 63.100, valeur de marché: CHF 71 164
- ISIN XD0574476004, Magnitude Master Series Trust, promoteur: Magnitude, parts: 1 143.03, valeur de marché: CHF 1 289 135
- ISIN XD0217302914, Magnitude Master Series Trust, promoteur: Magnitude, parts: 1 005.53, valeur de marché: CHF 1 688 451
- ISIN XD0365796396, Tilden Park Offshore Liquid Mortgage Fd-A_USD Ltd, promoteur: UBP, parts: 23.39, valeur de marché: CHF 19 845

Placements collectifs non transparents au 31.12.2020

- ISIN XD0587788148, Alphadyne Global Rates Fund II Ltd, promoteur: UBP, parts: 177.83, valeur de marché: CHF 265 735
- ISIN XD0128851553, Field Street Offshore Fund Ltd, promoteur: UBP, parts: 301.39, valeur de marché: CHF 471 082
- ISIN XD0552599314, Laurion Capital Ltd, promoteur: UBP, parts: 0.17, valeur de marché: CHF 171
- ISIN XD0361000868, PGIM Fixed Income Global Liquidity Relative Value Fund I Cayman Ltd, promoteur: UBP, parts: 367.36, valeur de marché: CHF 390 355
- ISIN XD0469129858, Tenor Opportunity Fund Ltd, promoteur: UBP, parts: 439.03, valeur de marché: CHF 567 329
- ISIN XD0365796396, Tilden Park Offshore Liquid Mortgage Fund Ltd, promoteur: UBP, parts: 460.73, valeur de marché: CHF 400 832
- ISIN XD0357982541, LMR Alpha Rates Trading Fund Limited, promoteur: UBP, parts: 3 924.71, valeur de marché: CHF 524 689
- ISIN XD0297343796, Laurion Capital Ltd, promoteur: UBP, parts: 123.42, valeur de marché: CHF 618 346

Les placements collectifs non transparents s'expliquent principalement par l'absence de déclaration des frais TER à la date de clôture du bilan. Les placements collectifs non transparents de l'année précédente ne figurent plus dans l'énumération à la date de clôture du bilan, à l'exception de ISIN XD0365796396, Tilden Park Offshore Liquid Mortgage Fd-A_USD Ltd.

Explications sur les placements auprès de l'employeuse ou l'employeur et sur les réserves de cotisations d'employeur

Placements auprès de l'employeur·euse

Les avoirs des employeuses et employeurs affiliés s'élèvent à CHF 2 403 848 (année précédente: CHF 2 224 331) et constituent des avoirs de prime. En 2021, la fondation a prélevé 5,0% d'intérêts moratoires (année précédente: 5,0%). Pour l'année sous revue, ce poste présente un ducroire de CHF 60 000 (année précédente: CHF 16 500).

| Réserve de cotisations d'employeur | 2021 en CHF | 2020 en CHF |
|--|------------------|------------------|
| État au début de la période | 5 268 713 | 5 015 843 |
| Apports dans les réserves de cotisations d'employeur | 561 421 | 599 652 |
| Apports résultant des nouveaux contrats | 0 | 130 205 |
| Prestations résultant de résiliations de contrats | -20 024 | -104 705 |
| Utilisation pour le paiement des cotisations | -363 200 | -377 412 |
| Utilisation pour des apports uniques ¹ | 0 | 0 |
| Intérêt | 5 090 | 5 130 |
| État à la fin de la période | 5 452 000 | 5 268 713 |

¹ L'utilisation pour des apports uniques n'est possible que sur présentation d'une décision explicite de l'accord des autorités fiscales compétentes ou en cas de liquidation.

Les réserves de cotisations d'employeur ont été rémunérées avec un intérêt de 0,10% (année précédente: 0,10%).

Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

| Explications relatives aux créances | 31.12.2021 en CHF | 31.12.2020 en CHF |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Avoir d'assurances | 209 361 | 144 324 |
| Impôt anticipé | 388 022 | 450 914 |
| | 597 383 | 595 239 |

| Explications relatives au compte de régularisation actif | 31.12.2021 en CHF | 31.12.2020 en CHF |
|---|------------------------------|------------------------------|
| Prestations payées d'avance | 344 765 | 358 734 |
| Autres comptes de régularisation | 707 393 | 1 289 258 |
| | 1 052 158 | 1 647 992 |

| Explications relatives au compte de régularisation passif | 31.12.2021 en CHF | 31.12.2020 en CHF |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Primes payées d'avance | 1 071 639 | 1 870 044 |
| Prestations d'entrée en suspens | 11 555 634 | 3 085 433 |
| Autres comptes de régularisation | 115 436 | 191 632 |
| | 12 742 709 | 5 147 109 |

| Explications relatives aux charges d'assurance | 2021 en CHF | 2020 en CHF |
|---|------------------------|------------------------|
| Prime de risque | 3 358 965 | 3 380 874 |
| Prime de frais | 635 321 | 637 138 |
| Cotisations au fonds de garantie | 16 123 | 15 425 |
| | 4 010 408 | 4 033 437 |

| Explications relatives aux frais d'administration | 2021 en CHF | 2020 en CHF |
|--|------------------------|------------------------|
| Indemnités de distribution | 171 198 | 184 686 |
| Courtages | 223 077 | 215 599 |
| Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle | 81 193 | 47 900 |
| Autorités de surveillance | 8 059 | 8 681 |
| Charges de marketing et de publicité | 14 563 | 24 259 |
| Autres frais d'administration | 25 615 | 9 345 |
| Honoraires du Conseil de fondation | 52 950 | 51 100 |
| | 576 655 | 541 569 |

Information concernant la réglementation en vigueur pour les excédents

La fondation a droit aux parts d'excédents attribuées dans le cadre du contrat d'assurance vie collective conclu avec Helvetia. Pour l'exercice 2021, ces parts ont atteint la somme de CHF 1 079 101 (année précédente: CHF 549 231). En accord avec les dispositions réglementaires, ce montant a été utilisé durant l'année en cours pour soutenir le degré de couverture.

Exigences de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a pris acte du rapport pour l'exercice 2019 dans sa lettre du 28.06.2021. Aucune remarque importante n'a été formulée.

Aucun rapport de l'autorité de surveillance sur la comptabilité annuelle 2020 n'était disponible à la date de l'audit de la comptabilité annuelle 2021.

Autres informations relatives à la situation financière

Liquidations partielles

Aucune procédure de liquidation partielle n'a été réalisée en 2021 au niveau de la fondation.

Les liquidations partielles d'œuvres de prévoyance à réaliser en 2021 ont été identifiées conformément aux dispositions du règlement sur la liquidation partielle. Les distributions de fonds libres de ces œuvres de prévoyance en résultant ont été effectuées conformément aux réglementations correspondantes. De même, les résiliations des contrats d'affiliation et les sorties de l'œuvre de prévoyance qui en découlent ont été traitées en conformité avec les dispositions du règlement de liquidation partielle. Il n'existe actuellement aucun recours ou litige en rapport avec des liquidations partielles.

Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Il n'y a pas d'événements connus ultérieurs à la date de clôture du bilan susceptibles d'avoir une influence notable sur les comptes annuels.

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de Swisscanto Supra Fondation collective des Banques Cantoniales Bâle

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Swisscanto Supra Fondation collective des Banques Cantoniales, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (sur les pages 12 – 40) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Johann Sommer
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Felix Steiger
Expert-réviseur

Bâle, 16 Mai 2022

Swisscanto Fondations
Siège de Bâle
St. Alban-Anlage 26, Bâle
Téléphone +41 58 280 26 66
info@swisscanto-fondations.ch

Adresse postale:
Swisscanto Fondations
Case postale 99
8010 Zurich

Informations complémentaires sur

www.swisscanto-fondations.ch



Swisscanto

Stiftungen/Fondations/Fondazioni